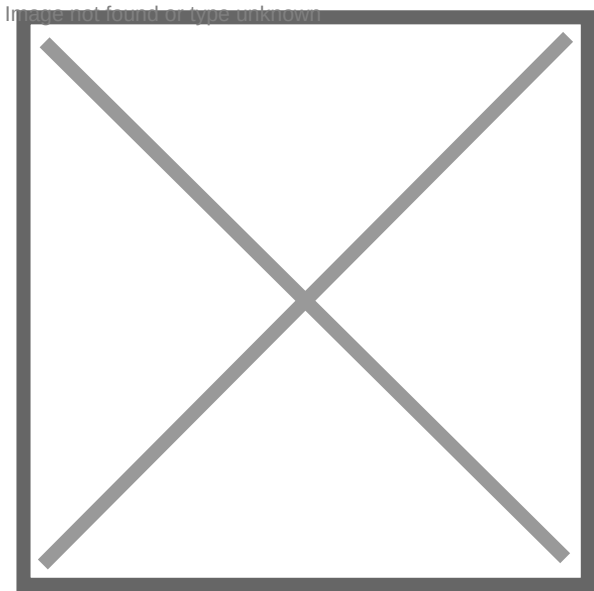




Fonctionnaire en situation de détachement administratif.

Par **mikindiz**, le **11/04/2010** à **16:00**

Bonjour,

Je suis éducateur au ministère de la justice en position de détachement administratif dans une association remplissant un service public. Ma question est la suivante: un fonctionnaire en détachement dans une structure privé, peut il faire l'objet des mêmes prélèvements qu'un salarié du privé sur son bulletin de paie ?